



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2019-013

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2019

Sommaire

Préfecture de la Creuse

23-2019-04-09-001 - Arrêté portant avis de classement de la commission de sélection d'appel à projets pour la création de places de Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) dans le département de la Creuse (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2019-04-09-001

Arrêté portant avis de classement de la commission de sélection d'appel à projets pour la création de places de Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) dans le département de la Creuse

Arrêté n°

portant avis de classement de la commission de sélection d'appel à projets pour la création de places de Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) dans le département de la Creuse

**La Préfète de la Creuse,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L.312-1, L.313-1-1 relatifs à la procédure d'appel à projets, L.313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations et les articles R.313-1 à R.313-10-02 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 ;

Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'information du 2 octobre 2017 relative aux appels à projets départementaux pour la création de 3000 nouvelles places de centre provisoire d'hébergement ;

Vu l'arrêté n°23-2018-01-11-003 du 11 janvier 2018 fixant la liste des membres de la commission de sélection du projet d'ouverture de places de centre provisoire d'hébergement ;

Vu l'information du 31 décembre 2018 relative au parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale, notamment son annexe 4 relative aux créations de nouvelles places de CPH ;

Vu l'avis d'appel à projets médico-sociaux pour la création de places en Centres Provisoires d'Hébergement en 2019 dans le département de la Creuse ;

Vu le projet présenté par le Comité d'Accueil Creusois portant extension de places d'un CPH existant ;

Vu le projet présenté par Forum réfugiés – Cosi portant création d'un CPH ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La commission de sélection d'appel à projets pour la création de places de Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) sur le département de la Creuse, qui s'est réunie le 01 avril 2019, a, après avoir entendu les représentants des associations concernées, rendu sous la forme d'un classement son avis sur les deux projets présentés.

Article 2 :

La commission de sélection des appels à projet a émis un avis favorable aux projets présentés et les a classés dans l'ordre de priorité ci-après :

N°1 : le projet d'extension d'un CPH existant sur la commune de Saint-Vaury, à hauteur de 30 places supplémentaires sur la commune de la Souterraine, porté par l'association Comité d'Accueil Creusois (CAC).

N°2 : le projet de création d'un CPH de 50 places sur la commune d'Aubusson, porté par l'association Forum Réfugiés-Cosi.

Article 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse et Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse.

Guéret, le 9 avril 2019

P/La Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé : Olivier MAUREL